

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Paris, le 24 août 2020

L'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) signent un manifeste de propositions pour la relance de l'industrie française

Après avoir signé en mai dernier un premier manifeste appelant à des mesures concrètes pour préserver l'emploi et les compétences, l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) ont décidé de se réunir à nouveau pour travailler à de nouvelles propositions visant à amorcer une relance du secteur. Cette démarche historique répond à une situation particulièrement critique : sans plan de relance et mesures fortes et ciblées, la France risquerait un décrochage inédit de son industrie, pouvant la conduire sous le seuil critique de 10 % du PIB. Les conséquences en seraient dramatiques pour l'emploi, les savoir-faire et compétences, le dynamisme et l'indépendance économique de notre pays.

Après un dialogue de plusieurs semaines, l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) signent donc aujourd'hui un second manifeste proposant un plan de relance ambitieux pour l'industrie française, avec un objectif : bâtir une industrie forte pour une France souveraine. Ce plan doit permettre de relocaliser en France des activités et produits indispensables à notre souveraineté industrielle, d'accélérer la transition écologique de l'industrie et de mener à bien la transformation de l'appareil productif notamment en termes de digitalisation et qualité de vie au travail.

Il est articulé autour de 5 grands axes et 23 mesures :

- I. **Des fonds propres pour investir** – ils sont un prérequis indispensable pour permettre aux entreprises de se projeter dans la décarbonation de leurs activités, la modernisation de leur appareil productif et la relocalisation d'activités ou de produits stratégiques ;
 1. Créer un fonds de relance pour l'industrie dédié à l'investissement productif, alimenté par la Caisse des dépôts, BPI France, les régions, des fonds bancaires, assurantiels, sectoriels et professionnels, voire par une souscription ouverte aux particuliers, ainsi que par le plan de relance européen ;
 2. Mettre en place un dispositif de suramortissement ciblé sur la digitalisation et le verdissement de l'appareil productif, ainsi que sur le soutien à la formation ;
 3. Intégrer une part minimale de fonds dédiés aux petites et moyennes entreprises industrielles dans les plans d'épargne salariale des entreprises ;
- II. **Un choc de compétitivité pour l'industrie**, passant par des allègements fiscaux, notamment une baisse de 15 milliards d'euros des impôts de production, pour attirer et ancrer l'industrie sur notre territoire, aller vers une localisation plus forte du secteur en France, accélérer l'investissement et ainsi concourir au plein emploi.
 4. Supprimer la part régionale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ;
 5. Remettre en cause la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) ;
 6. Réviser à la baisse les valeurs locatives des locaux industriels ;
 7. Exonérer de fiscalité locale les projets de relocalisation, d'extension d'activité industrielle, ainsi que les projets d'investissements verts ;

III. Un soutien à la décarbonation et aux investissements verts – le plan de relance doit être un levier pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

8. Soutenir les investissements de décarbonation des processus industriels de base ;
9. Engager un plan massif pour la rénovation énergétique des bâtiments, publics et privés ;
10. Créer et structurer de nouvelles activités « vertes » sur le territoire : transformation de véhicules thermiques ; démantèlement et recyclage des avions, navires, camions, automobiles ; production d'hydrogène vert, ... ;
11. Poursuivre et accélérer l'amélioration des infrastructures de télécommunication, d'énergie, et de transport sur l'ensemble du territoire.
12. Instaurer, au niveau des branches et des filières industrielles, une diffusion des bonnes pratiques environnementales, et encourager la réalisation d'un bilan carbone ;
13. Introduire un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) aux frontières de l'Union européenne de façon à taxer les émissions de gaz à effet de serre associées aux produits importés ;

IV. Un jeu plus collectif entre industriels – la coopération entre PMI, ETI et grands groupes est un facteur de compétitivité hors coût sur lequel l'industrie française a des marges de progrès.

14. Favoriser les échanges entre donneurs d'ordre, ETI et PMI au sein des territoires et dans les filières sur les process, produits, technologies, marchés, business... ;
15. Sensibiliser les acheteurs à l'utilité de relations plus collaboratives avec leurs fournisseurs
16. Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de branche/filière et des territoires permettant de faciliter les prêts de main-d'œuvre ;
17. Renforcer le rôle des filières pour assurer une bonne coopération entre donneurs d'ordre et fournisseurs, ainsi que celui des régions dans leur soutien aux projets locaux ;
18. Faire en sorte que les établissements publics et privés privilégient les entreprises implantées en France lors de leurs appels d'offres, par exemple en y insérant des clauses environnementales, liées au critère carbone, ou des clauses sociales ;

V. Un dialogue social de qualité, dans la branche et les entreprises – il doit permettre de trouver des compromis constructifs, alliant soutien au développement des entreprises et réponses aux aspirations des salariés.

19. Alimenter un dialogue loyal, nourri et régulier dans le cadre du CSE, avec les délégués syndicaux, et avec la représentation du personnel ;
20. Échanger de façon transparente sur la stratégie de l'entreprise ;
21. Partager les projets de fabrication de produits ou de création de nouvelles unités de production afin de rechercher ensemble les solutions qui permettraient de les localiser de préférence sur le territoire français ;
22. Aborder et traiter la question de l'organisation du travail, des conditions de travail et les problématiques de qualité de vie au travail ;
23. Elaborer une politique de formation qui privilégie les formations, en particulier techniques, permettant de préparer aux compétences et métiers de l'industrie de demain.

Ce plan de relance ne doit pas être l'affaire exclusive de l'État. Sa réussite passe par un pilotage étroit en concertation et en collaboration avec les régions et les partenaires sociaux, pour renforcer le socle industriel



de notre pays et revenir au plein emploi. En élaborant la présente contribution, l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) entendent prendre leurs responsabilités et montrer leur volonté d'agir.

Contact presse :
Juliette PROST
juliette.prost@plead.fr
06.72.47.53.28